

# République Démocratique du Congo



## Résultats de l'étude de faisabilité Banque Alimentaire

Novembre 2021

(Mise à jour en Mai 2022 sur la section Conclusion)



27bis, avenue table ronde  
commune de  
Ngaliema/Ozone, Kinshasa,  
RDC

- **Facebook:** Mapendo  
Banque Alimentaire

- **Instagram:**  
mapendobanquealimentaire  
rdc

- **Twitter :** Mapendo  
banque alimentaire

**E-mail :**  
mapendobanquealimentaire  
@gmail.com

# METHODOLOGIE

---

Cette étude de faisabilité réalisée en République Démocratique du Congo s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une banque alimentaire pour répondre aux besoins essentiels de sécurité alimentaire des populations touchées par la crise d'ordre structurelle dans le pays. L'objectif est de faire un état des lieux des besoins en sécurité alimentaire et les services actuels pour fournir des indications précieuses sur les lacunes des services et ainsi déterminer les priorités pour les programmes de la banque alimentaire.

Les données de l'étude ont été récoltées et analysées sur la période du 01 mai 2021 au 31 septembre 2021.

L'évaluation s'est basée sur :

- ✓ Des entretiens avec les supermarchés/restaurants/producteurs agricoles ;
- ✓ Des entretiens avec les personnes identifiées comme clés, qui contribuent à lutter contre l'insécurité alimentaire (personnes physiques et morales qui font des dons) ;
- ✓ Des entretiens avec les personnes et familles identifiées comme vulnérables en sécurité alimentaire ;
- ✓ La revue des documents légaux et réglementaires (examen des lois et règlements existants relatifs aux questions de sécurité alimentaire, aux questions de transport, à la sollicitation et à la distribution de ressources en nature, à la protection de la responsabilité des entreprises qui font des dons de produits de bonne foi, et les règlements fiscaux.) ;
- ✓ L'analyse des documents techniques liés au secteur faisant l'objet de l'étude.

# EVALUATION DES BESOINS

Selon l'analyse réalisée dans le document de stratégie de croissance et réduction de la pauvreté (DSCR2P\_2011-2015), « en RDC, sept ménages sur dix sont pauvres avec une disparité entre milieu rural - où environ huit ménages sur dix sont pauvres - et milieu urbain - où moins de sept ménages sur dix sont pauvres - L'alimentation représente 62,3% des dépenses totales des ménages congolais. Cette structure de la dépense du ménage congolais révèle que toute inflation affectant les produits alimentaires diminuerait leurs revenus réels, augmentant, le nombre de pauvres et de vulnérables »<sup>1</sup>.

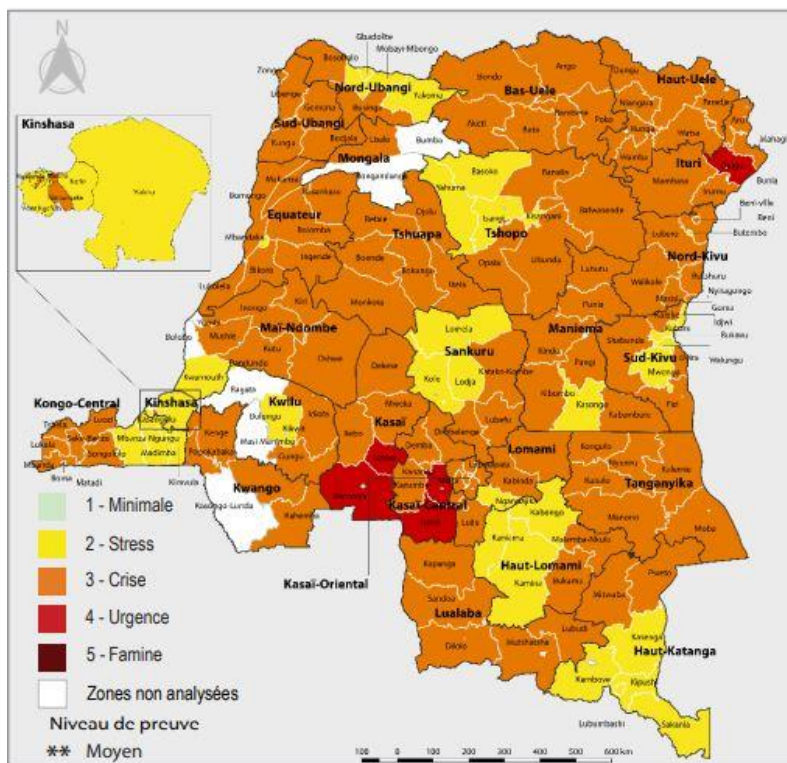
Le même document précise également que « la pauvreté des ménages congolais augmente proportionnellement avec leur taille (milieu rural et milieu urbain). Le niveau d'instruction du chef du ménage influence la vulnérabilité à la pauvreté, les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction étant, en général, les plus pauvres ».

Par ailleurs, le pays est confronté depuis plusieurs décennies à des chocs d'ordres sécuritaires, climatiques et épidémiques qui affectent ses provinces. A cela, s'ajoutent également des problèmes structurels qui, avec ces différents chocs, contribuent à la vulnérabilité de la population. Cette vulnérabilité se traduit également dans le secteur de la sécurité alimentaire. Si l'on analyse la situation de la sécurité alimentaire entre 2019 et 2021, l'on constate un état d'insécurité alimentaire évolutive qui caractérise une situation assez préoccupante :

- En 2019, selon l'analyse IPC (Integreated Food Security Phase Classification) de l'insécurité alimentaire aiguë plus de 15 millions (26%) de la population étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 et 4), dont plus que 4 Millions en situation d'Urgence (phase 4).
- En 2020, plus de 21,8 millions étaient en phase 3 et 4.
- Selon l'analyse IPC de 20e cycle, pour la phase actuelle (septembre à décembre 2021), 27 millions de personnes (26% de la population analysée) font face à une insécurité alimentaire aiguë élevée, faisant de la RDC, le pays présentant le plus grand besoin d'assistance dans le monde. De plus, 6 % de la population sont classifiés en situation d'urgence (phase 4 de l'IPC).<sup>2</sup>

Suivant l'aperçu des besoins humanitaires 2020 de la RDC, parmi les personnes en besoin en sécurité alimentaire, **50,8%** sont des femmes, **49,9%** sont des enfants et **15%** sont des personnes handicapées.

Carte IPC 20eCycle



<sup>1</sup> Dans ce même document stratégique, il est précisé que cette analyse du profil de pauvreté faite dans ce document est basée sur les données de l'enquête 1-2-3 de 2005, en absence de nouvelles enquêtes.

<sup>2</sup> <https://fsccluster.org/democratic-republic-congo/document/rd-congo-csa-resultats-finaux-ipc>

La carte ci-haut démontre qu'aucune province de la RDC n'est en situation minimale. Il est également constaté que la majorité des zones est en situation de crise. Même si ces provinces n'atteignent pas encore la phase de famine, la situation ne s'améliore pas au cours de ces deux dernières années et l'on peut redouter une situation de la même envergure en 2022 par rapport à 2021 si des actions plus conséquentes ne sont pas prises. En effet, selon les acteurs étatiques et privés<sup>3</sup> participant à l'analyse IPC, pour la période projetée, de janvier à juin 2022, 25% de la population (25,9 millions de personnes) est estimée en situation de Crise (Phase 3 de l'IPC) ou pire, parmi lesquelles 5% (soit 5,4 millions de personnes) en Urgence (Phase 4 de l'IPC).

**Concernant la malnutrition aiguë, il ressort de l'analyse IPC malnutrition aiguë (MNA), conduite en août 2021, que près de 860 000 enfants de moins de cinq ans et plus de 468 000 femmes enceintes ou allaitantes souffriront probablement de malnutrition aiguë au cours de 2022 dans les 70 zones de santé (ZS) analysées sur les 503 que compte le pays.**

#### Classification des provinces les plus touchées en insécurité alimentaire

En terme de nombre des personnes en insécurité alimentaire aiguë, les provinces les plus affectées sont :

- Ituri (près de 3 millions de personnes),
- Kasai (2,1 millions de personnes),
- Kasai Central (près de 2 millions de personnes),
- Kasai Oriental (un peu plus de 2 millions de personnes),
- Kinshasa (1,6 millions de personnes),
- Kwilu (plus d'un million de personnes),
- Lomami (1 million de personnes),
- Nord-Kivu (2,5 millions de personnes),
- Sud-Kivu (1,2 millions de personnes),
- Tanganyika (1,3 millions de personnes)

Comme susmentionné, cette situation de crise est impactée par des causes structurelles et conjoncturelles.

Les principaux facteurs qui influencent la sécurité alimentaire des ménages sont d'une part l'insécurité (activisme des groupes armés, conflits intercommunautaires entraînant le mouvement de déplacement des populations qui affectent de façon significative l'accès aux biens et services sociaux de base), et d'autre part la hausse des prix des denrées alimentaires de première nécessité, le retard et le déficit des pluies dans certaines zones limitées du pays, les épidémies, la précarité des infrastructures routières, la faible application des politiques agricoles, ainsi que la limitation de l'accès aux champs. Globalement la situation de la sécurité alimentaire demeure préoccupante dans les zones affectées par l'insécurité civile (activisme des groupes armés, conflits intercommunautaires, etc.) qui est à l'origine des mouvements des populations au cours des dernières années.

Aux conflits et à l'insécurité, s'ajoutent des facteurs qui limitent la production agricole, tels que la recrudescence des maladies des plantes, l'expansion de la Chenille Légionnaire d'Automne (CLA) qui attaque le maïs, la principale céréale du pays, la mosaïque du manioc, la faible fertilité et l'accès limité aux sols dans quelques territoires en plus des perturbations climatiques qui continuent à affecter le niveau de la production des ménages à travers le pays. Les épidémies, dont la maladie à virus Ebola et la COVID-19, sont venues s'ajouter sur un contexte de sécurité alimentaire déjà fragilisé par les autres facteurs cités ci-haut.

#### **Extrait du rapport de l'analyse IPC :**

**Production agricole et disponibilité alimentaire :** Selon le Ministère de l'Agriculture en collaboration avec la FAO, le nombre des ménages engagés dans les activités agricoles est passé de 16 millions pour la campagne 2018-2019 à 17 millions pour 2019-2021.

Cette augmentation est d'une part due au retour des ménages dans les provinces de Kasai, Kasai-central, Kasai-Oriental, et à la conversion des ménages dans les activités agricoles à la suite des mesures restrictives prises contre le COVID-19 dans la province de Kwango et du Nord-Kivu. Par ailleurs, dans certaines provinces, il est constaté une baisse des ménages impliqués dans les activités agricoles à cause des conditions sécuritaires non favorables (Ituri), de conflits fonciers ou d'une exode rurale (Kwilu), d'un désintéressement de certains ménages agricoles à la suite des pluies irrégulières et problèmes d'évacuation de la production

---

<sup>3</sup> Partenaires de l'analyse IPC : Ministère de l'Agriculture (IPAPPEL, SENASEM, SNSA), Ministère du Plan (INS), Primature (CAID), le Ministère de la Santé (PRONANNUT, DPS), le Ministère du Développement Rural, le Ministère de Pêche et Elevage, UNICEF, PAM, FAO, FEWSNET, UNIKIS-ESU, Cluster Sécurité alimentaire, Cluster Nutrition, Cluster Santé, COOPI, IEDA RELIEF, CHRISTIAN AID, CARITAS, ONG ALDI, ONG GRAPEDECO, ACF, REACH-INITIATIVE, CARITAS, WELTHUNGERHILFE, Kasai vert, COOPI, ADRA et le GSU-IPC.

(Mongala) ou encore de l'attractivité des activités minières (territoire de Lubudi dans le Lualaba). D'un point de vu global, selon l'enquête EFSA PAM, ce sont 81% des ménages qui ont cultivé pendant la saison A de la campagne 2010 – 2021.

Les rendements observés pour certaines cultures de base restent faibles en raison du sous-investissement dans le secteur agricole, et se manifestant par une absence d'utilisation de semences améliorées, de fertilisants ou encore d'équipements agricoles adéquats, etc<sup>4</sup>. Les préparatifs pour le démarrage de la saison agricole A 2021-2022 dans le nord-est et le centre-est du pays s'annoncent timides du fait de la faible disponibilité d'intrants auprès des agriculteurs, notamment les semences, suite à la faible production de la saison précédente. Selon le rapport de suivi des moyens d'existence agro-pastoraux et de la sécurité alimentaire de la FAO (Impact COVID-19, en partenariat avec Geopoll), les producteurs ont également mentionné les difficultés d'accès aux semences à cause d'un manque de disponibilité chez les vendeurs (28,5%), ou à cause du prix des semences plus élevé que d'habitude (25,9%). Pour 11,6% des agriculteurs, les semences ne sont également pas disponibles sur le marché local ou, pour 8,7%, les variétés qu'ils utilisent habituellement. Enfin, 9,2% des ménages mentionnent un manque d'accès aux semences à cause de la pandémie de COVID-19 (9,2%) ou à cause d'un revenu insuffisant (8,2%). A cela s'ajoute les récurrentes maladies de cultures et attaque des cultures par les ravageurs qui minent la production agricole. Selon le Ministère de l'Agriculture, les dégâts causés par la CLA ont provoqué une perte de l'ordre de 10 millions de tonnes pour les céréales (principalement le maïs, le sorgho et le millet) et pour les légumineuses d'environ 3,6 millions de tonnes<sup>5</sup>.

**Dans ce contexte, les récoltes saisonnières attendues en fin d'année 2021 - janvier 2022 seront de nouveau inférieures à la moyenne des cinq dernières années<sup>6</sup>. Pour la plupart des spéculations et dans la majorité des territoires, sur la période courante, les ménages agricoles ne sont pas à mesure de satisfaire la demande avec leurs productions, ce qui entraîne une nécessité d'importer des produits alimentaires soit des autres territoires soit d'autres pays. A titre d'exemple, entre 2019-2020, un écart entre la demande et l'offre était déjà enregistré, de l'ordre de 37% pour la production du maïs, 10% pour le riz, 79% pour le millet, 49% pour le manioc, 47% pour la pomme de terre, 60% pour le tarot et 24% pour le haricot.**

Suivant ces différentes analyses, il est observé que les disparités socio-économiques compromettent les facteurs de production liés à l'accès limité aux terres arables, aux sources d'énergie et au micro-crédit, à la dégradation des routes de desserte agricole et à la faible stimulation des filières. Outre le capital physique et le capital financier qui font défaut sur la majeure partie du pays, l'accès universel à une nourriture saine en quantité suffisante et l'utilisation des aliments disponibles nécessitent un changement profond des habitudes alimentaires et une nette amélioration de l'approvisionnement en eau de boisson. La réponse adéquate à une forte demande alimentaire locale doit surmonter les contraintes qui affectent le capital humain, les chaînes de valeurs de production, l'accès aux capitaux financier et physique, la maîtrise des changements climatiques et leurs corollaires, la dégénérescence des cultures, les épizooties etc.

### **Personnes à cibler par le projet.**

Au regard de cette situation, il apparaît clair que l'existence des banques alimentaires en RDC peut aider à la mise en commun de ressources et d'expertises afin de contribuer à l'aide alimentaire aux personnes fragilisées en situation de vulnérabilité en consolidant un vaste réseau de partenaires et de donateurs axés sur sa mission d'aide alimentaire.

**Pour la création de la banque alimentaire, bien qu'il est question d'un projet nouveau qui se veut à long terme, il s'agit de commencer avec une délimitation aussi précise que possible ainsi qu'une identification claire des personnes qui sont menacées de manière significative ; et ainsi, au fur et à mesure que la structure grandira, des nouvelles localisations ainsi que d'autres catégories de personnes vulnérables seront ajoutées. Pour l'instant, il s'agit d'aider des personnes vivant avec handicap dans des centres pour handicapés, des personnes de troisième âge vivant dans les homes des vieillards, les personnes sans domicile ainsi que des enfants dans les orphelinats. MBA est conscient que dans les endroits reculés de la ville de Kinshasa, ces personnes ne reçoivent aucune attention sérieuse. MBA identifiera donc ces institutions dans les communes périphériques pour avoir un nombre exact avec lequel commencer son projet.**

<sup>4</sup> Évaluation de la campagne agricole, impact des maladies zoo-phytosanitaires, sécurité alimentaire et nutritionnelle, FAO-MINAGRI, 2019-2020

<sup>5</sup> <https://minagri.gouv.cd> Invasion des chenilles légionnaires d'automne

<sup>6</sup> Mise à jour sur la sécurité alimentaire, FEWSNET, Août 2021

# ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DE SERVICE ACTUEL

---

Au 30 septembre 2021<sup>7</sup>, 289 partenaires, dont 73% sont des ONG nationales, exécutent 609 projets humanitaires en République Démocratique du Congo. Parmi ces partenaires/projets on ne compte que 90 ONG (nationales et internationales) pour 67 projets en sécurité alimentaire. Plus de 90% de ces projets sont mis en œuvre dans la partie Est de la RDC pour répondre à des causes conjoncturelles. Malheureusement, la partie Ouest du pays, plus impactée par des causes structurelles et aussi considérée comme vulnérable en sécurité alimentaire (voir carte IPC ci-haut) ne bénéficie pas d'assistance adéquate. Par ailleurs, même si la majorité des programmes d'assistance alimentaire sont concentrés dans la partie Est de la RDC, il est constaté que, de manière générale, l'ensemble du pays reste fragilisé par une crise d'insécurité alimentaire puisque 27 millions de personnes sont confrontées à des conditions de crise ou d'insécurité alimentaire aiguë d'urgence et la situation pourrait s'aggraver dans les mois à venir sans une assistance accrue. Ces chiffres sont un signal d'alarme pour plus d'action et pour faire les choses différemment.

D'après la FAO et le PAM, le nouveau rapport IPC montre que même les zones situées dans et autour de la capitale Kinshasa sont gravement touchées. Il prévoit que les chiffres alarmants de la faim resteront probablement inchangés au cours du premier semestre 2022.

## I. Actions du gouvernement

La RDC va bénéficier d'un programme d'alimentation en milieu scolaire à travers le PAM. Ce programme est l'œuvre d'une collation de la France, la Finlande, la RDC et le PAM avec pour objectif que chaque enfant ait l'opportunité de recevoir un repas sain et nutritif à l'école d'ici 2030. Plus de 60 pays et 50 autres partenaires venant d'universités, de groupes de réflexion, d'ONG et d'agences des Nations unies ont adhéré à la Coalition pour les repas scolaires, dont le travail s'étendra jusqu'en 2030.

Le PAM met en œuvre ses projets à travers des ONG nationales et internationales. En fonction, des démarches entreprises avec le PAM, il est possible qu'une Banque alimentaire (en tant qu'ONG) puisse bénéficier des financements du PAM pour organiser des distributions. L'organisation ou les modalités peuvent être différentes d'une banque alimentaire classique.

En 2013, le Gouvernement congolais a procédé à un diagnostic du système de production agricole en RDC. Quelques problèmes furent identifiés, notamment la baisse drastique de la production agricole, la dépendance accrue aux importations, surenchère des prix des produits importés, déficience nutritionnelle par provinces.

Ainsi, le Gouvernement avait levé l'option de promouvoir des filières agricoles et de l'agri business, par la création des Parcs Agro-Industriels. 20 sites avaient été ciblés, répartis dans les 11 anciennes provinces de la RDC.

Face à l'échec cuisant de ce projet pilote, le président de la République est appelé de demander à la Justice d'ouvrir des actions judiciaires contre les responsables politiques qui ont favorisé la mauvaise gestion du projet Bukanga Lonzo.

## II. Actions des partenaires des systèmes des nations unies<sup>8</sup>

### 1. FAO

La FAO a déjà renforcé son soutien aux personnes les plus vulnérables dans le pays afin d'accélérer une réponse efficace à l'ampleur, l'urgence et la complexité de la crise.

L'accent est mis sur l'amélioration de l'accès des ménages aux outils et aux semences ; la fourniture de bétail de qualité, qui joue un rôle clé dans l'amélioration de la nutrition ; le soutien aux processus de transformation et de stockage des aliments ; et l'aide aux petits agriculteurs dans la lutte contre les maladies animales et végétales.

Pour 2021, la FAO vise à fournir une aide aux moyens de subsistance vitale à 1,1 million de personnes dans les zones touchées par une forte insécurité alimentaire aiguë.

Actuellement, la FAO a déjà fourni des semences et des outils à près de 160.000 personnes, leur permettant ainsi de produire plus de 10.000 tonnes de nourriture ; elle a effectué des transferts en espèces à plus de 40.000 personnes pour renforcer leur capacité à produire leur propre nourriture ; et elle a vacciné plus de 25.000 bovins contre la pasteurellose, entre autres activités.

Son action vise à atteindre 1,1 million de personnes et nécessite un total de 65 millions de dollars, mais à ce jour, seuls 4,5 millions de dollars ont été financés.

---

<sup>7</sup> Matrice 3W –OCHA RDC

<sup>8</sup> <https://news.un.org/fr/story/2021/11/1108292>

## 2. **PAM**

Le PAM prévoit d'atteindre 8,7 millions de personnes en RDC en 2021 avec une aide alimentaire, nutritionnelle et en espèces - près de deux millions de plus que l'année dernière - malgré un environnement opérationnel extrêmement difficile.

L'aide va de la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels immédiats des plus vulnérables au renforcement de la résilience à plus long terme des enfants et de leurs familles. Le programme d'alimentation scolaire du PAM vise à atteindre 200 000 enfants au cours de l'année scolaire 2021-22 et un demi-million d'ici 2024.

Avec l'UNICEF et la FAO, le PAM a lancé un projet de lutte contre la faim en milieu urbain, dans la banlieue de Kinshasa. L'initiative prévoit des transferts d'argent à quelque 100.000 personnes extrêmement vulnérables dans la commune de N'sele, durement touchée par les retombées économiques de la Covid-19. Au total, le PAM a besoin de 99 millions de dollars jusqu'en avril 2022 pour atteindre les personnes qui ont le plus besoin d'aide.

### III. **Autres partenaires**

En RDC, en dehors du gouvernement et systèmes des nations unies, il existe plusieurs autres acteurs qui contribuent à éradiquer la faim.

#### ○ **Organisation non gouvernementale internationales et nationales**

Généralement, les ONG œuvrant dans le secteur de sécurité alimentaire font preuve de capacités opérationnelles pour conduire leurs projets financés dans le cadre de la sécurité alimentaire :

- Capacités logistiques pour la mise en œuvre des projets ;
- Personnel technique pour le pilotage du projet ;
- Un savoir-faire dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
- Un savoir-faire dans le domaine de l'assistance monétaire (quand applicable) ;
- Participation active aux activités de coordination et concertation avec les autres acteurs (réunions Cluster Sécurité Alimentaire, groupes thématiques, partage des informations) ;
- Participation active à la mise à jour des outils de gestion de l'information (par exemple le 5W)
- Éligibilité aux financements des bailleurs institutionnelles et privées (USAID, Union Européenne, système des Nations Unies, etc.).

#### ○ **Associations caritatives**

Il existe des structures telles que les églises, des associations privées ou encore des individus qui entre eux s'organisent à collecter de l'argent pour acheter de la nourriture et le distribuer auprès des orphelinats, des homes des vieillards ou encore des structures qui accueillent les enfants en rupture familiale. On constate également d'autres structures privées telles que les banques, les supermarchés ou restaurants qui créent des fondations au sein de leur institution pour aller distribuer de la nourriture dans des structures d'accueil des personnes considérées comme vulnérables (vieillards, personnes avec handicap, orphelins, etc.).

Si des structures telles que les systèmes des nations unies, ONG internationales ou nationales de grande envergure se coordonnent à travers certains mécanismes de coordination existants (Clusters, etc.) qui leur permettent d'identifier où les besoins sont les plus urgents et aussi d'éviter de faire des duplications, ceci n'est pas le cas pour ces autres associations caritatives qui opèrent généralement de façon indépendante et manquent généralement de coordination. Ainsi, elles ciblent les zones à assister, non selon la vulnérabilité mais par proximité à leur zone d'intervention par rapport à leur capacité organisationnelle. Généralement, leurs activités ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme ou projet bien défini et se font de façon indépendante.

# EVALUATION DES RESSOURCES DISPONIBLES ( Nota !!! les informations sur ce

chapitre sont tirées du ministère de l'agriculture et du développement rural à travers son plan national d'investissement rural )

---

## A. Ressources alimentaires

### ➤ *Caractéristiques du secteur agricole*

Depuis l'époque coloniale, deux types d'agriculture coexistaient: l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne. On observe au cours des dernières décennies un nouveau système de production, intermédiaire entre ces deux types, que l'on a dénommé « agriculture de groupe ».

Chacun de ces trois systèmes de production a des caractéristiques propres dont il faudra tenir compte pour le développement harmonieux du secteur agricole.

- L'agriculture traditionnelle

L'agriculture traditionnelle est de type familial et s'intéresse surtout aux cultures vivrières dont elle réalise plus de 80% de la production nationale. Elle est caractérisée par des exploitations de petite taille, un outillage rudimentaire et une main-d'œuvre constituée essentiellement par les membres du ménage. Elle n'utilise pas d'engrais de synthèse ni de matériel végétal amélioré, mais a recours aux semences, boutures et rejets tout venant, généralement des variétés dégénérées ou traditionnelles.

Les paysans cultivent essentiellement pour assurer l'alimentation de leur famille et ont une production relativement variée (manioc, maïs, riz, légumes, fruit). Les systèmes de production sont essentiellement pluviaux et les cultures dominantes sont les plantes à tubercules, la banane plantain, le maïs, le riz, l'arachide, le haricot et le palmier à huile. Les cultures industrielles (coton, café etc.) peuvent également être pratiquées sur de faibles superficies.

Dans certaines provinces, notamment dans l'Est et le Nord-Est, l'agriculture traditionnelle peut inclure l'élevage du bétail ; les petits exploitants agricoles détenant l'essentiel des petits ruminants (moutons et chèvres) et une bonne partie des porcs et des volailles. Les producteurs familiaux produisent également plus de 80% de ressources halieutiques du pays mais la pisciculture reste insuffisamment développée malgré la forte demande.

Ces petits exploitants agricoles sont évalués à l'échelle nationale à environ 6 millions de ménages, sur une superficie de 6 à 8 millions d'hectares, soit une superficie moyenne par exploitation et par ménage de 1 à 1,5 hectares.

La production est destinée avant tout à l'autoconsommation, le surplus allant au marché. Le système d'exploitation est peu productif et l'accroissement de la production se fait essentiellement par l'accroissement des superficies cultivées. Dans les zones forestières, cette extension se fait au détriment de la forêt. Le système de cultures itinérantes sur brulis est généralisé dans ce type d'agriculture. Les paysans doivent changer constamment de terrain après deux ou trois années d'exploitation. C'est donc une agriculture extensive, consommatrice de terres et destructrice de la forêt et du sol.

- L'agriculture moderne

Ce système concerne les exploitants disposant de moyens modernes de production, particulièrement les grandes sociétés agro-industrielles cultivant intensivement de grandes étendues, avec des rendements importants. L'exploitation moderne touche essentiellement les cultures destinées à l'exportation (café, hévéa, cacao, thé, palmier à huile) et à l'industrie locale (cane à sucre, coton, tabac). Elle concerne également les grands domaines d'élevage du gros bétail. Ces grandes plantations, grands ranchs et unités agro-industrielles utilisent des techniques modernes de production dont une main d'œuvre salariée, des tracteurs pour la mécanisation des travaux agricoles, des machines et des équipements divers pour la transformation des produits agricoles, des intrants agricoles performants (engrais chimiques, pesticides, matériel végétal et animal amélioré). Elles ont recours à l'irrigation, au drainage et sont consommatrices d'énergie électrique.

L'agriculteur moderne, devant toujours chercher à couvrir ses coûts et à réaliser un profit, est très réceptif aux innovations agronomiques (issues de la recherche agronomique) permettant l'obtention de meilleurs rendements. Il atteint ces objectifs grâce à ses fonds propres ou aux crédits bancaires.

Ce type d'agriculture a fortement souffert des soubresauts politiques ayant marqué l'histoire récente de la RDC. Ainsi, la plupart des productions industrielles qui faisaient jadis la fierté du pays, ont connu de nombreux revers de fortune, à commencer par la zaïrianisation en 1973, et les événements tragiques des années 1990. Il s'en est suivi un arrêt des opérations pour de nombreux



investisseurs, rendus méfiants à relancer des productions nécessitant de lourds investissements. La remise en confiance des investisseurs suppose la poursuite des efforts entamés pour la création d'un environnement politico-administratif garantissant la sécurité à tous points de vue. Le secteur moderne s'est peu investi dans les cultures vivrières et maraichères, mais récemment, les zones périphériques des centres urbains ont vu se développer la production maraichère irriguée.

- L'agriculture de groupe

Du fait de l'absence ou de l'inefficacité des services nationaux de développement, l'encadrement des paysans était assuré dans la pratique soit par des organisations confessionnelles et coopératives, soit par quelques sociétés privées. L'agriculture traditionnelle côtoie l'agriculture de groupe, qui constitue une phase intermédiaire avant l'agriculture moderne. Elle résulte de la prise de conscience par les meilleurs agriculteurs de la nécessité de s'associer pour améliorer les techniques d'exploitation. On doit cette forme d'agriculture non seulement à l'action du Gouvernement (projets de développement rural, commissions agricoles) mais aussi au concours de plusieurs missionnaires et opérateurs privés. L'agriculture de groupe se rapproche de l'agriculture traditionnelle par les spéculations exploitées, les superficies mises en production et la main d'œuvre utilisée (main d'œuvre familiale). Mais contrairement à l'agriculture traditionnelle, elle maîtrise bien les techniques modernes : écartements rationnels, recours aux variétés sélectionnées, usage d'engrais et de pesticides, alimentation des animaux etc. L'agriculture de groupe est appelée à assurer la diffusion de techniques agricoles modernes et à stimuler les paysans traditionnels avoisinants.

#### ➤ **Organisation institutionnelle du secteur**

- Structure de tutelle

Le développement du secteur agricole est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Il comprend deux Secrétariats Généraux dont l'un est chargé de l'Agriculture, Pêche et Élevage et l'autre du Développement Rural. Ces Secrétariats Généraux comprennent des Directions Normatives et des Services Spécialisés. Les attributions du volet agriculture de ce Ministère, sont fixées par le décret n° 03/27 du 16 septembre 2003, relatif au Ministère de l'Agriculture, et repris par l'ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères.

Les Directions normatives de l'Agriculture, Pêche et Elevage sont :

- La Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
- La Direction des Services Généraux (DSG) ;
- La Direction de la Production et Protection des Végétaux (DPPV) ;
- La Direction de la Production et Santé Animales (DPSA) ;
- La Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagnes (DMPCC) ;
- La Direction des Pêches (DP) ;
- La Direction de l'Administration Générale des Projets (DAGP) ;
- La Direction de l'Inspection (DI).

Les Directions normatives du Développement Rural sont :

- Direction des Services Généraux ;
- Direction d'Etudes et de Planification ;
- Direction de Développement Communautaire ;
- Direction de l'Economie Rurale ;
- Direction de Génie Rural ;
- Direction de l'Animation et Vulgarisation Rurales ;
- Direction de l'Inspection.

Les Services Spécialisés de l'Agriculture, Pêche et Elevage sont :

- Service National des Statistiques Agricoles (SNSA) ;
- Service National des Semences (SENASEM) ;
- Service National des Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC) ;
- Service National de Vulgarisation (SNV) ;
- Service National de la Promotion de la Pêche (SENADEP) ;
- Service National d'Intrants Vétérinaires et d'Elevage (SENIVEL) ;
- Service National d'Aquaculture (SENAQUA) ;
- Service National de Mécanisation (SENAMA) ;
- Programme National Riz (PNR) ;

- Laboratoire Vétérinaire de Kinshasa (LABOVET)
- Programme National de Développement de l'Élevage Familial (PRONADEF)
- Centres d'Adaptation et de Multiplication des semences Améliorées (CAPSA),
- Centres d'Adaptation du Bétail Indigène (CABI) et les Centre Agricoles

Les Services Spécialisés du Développement Rural sont :

- Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) ;
- Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR) ;
- Service National des Coopératives (SNCOOP) ;
- Service National d'Informations Rurales (SNIR) ;
- Service National de l'Horticulture Urbaine et Péri-urbaine (SENAHUP) ;
- Service National de Traction Animale (SENATRA) ;
- Service National de Technologie Adaptée (SENATEC) ;
- Service National d'Énergies Renouvelables (SENEN) ;
- Service National de l'Habitat Rural (SENHARU) ;
- Service National de la Jeunesse Rurale (SENEJER) ;
- Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI) ;
- Service National de Pêche en Milieu Rural (PEMIRU).

- Autres Ministères impliqués

Les autres Ministères impliqués directement ou indirectement dans l'appui à la production agricole sont : le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNET) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique, à travers l'Institut National d'Études et de Recherche Agronomique (INERA). D'autres Ministères ont également des attributions spécifiques qui touchent directement les opérateurs des sous-secteurs agricoles: (i) Plan; (ii) Économie et Commerce; (iii) Finances; (iv) Santé Publique; (v) Affaires Foncières; (vi) Genre, Famille et Enfant; (vii) Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction, et (viii) Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.

Le Ministère du Plan centralise et coordonne tous les programmes macroéconomiques au niveau du Gouvernement.

- Cadres de concertation

Afin d'améliorer la coordination des actions du secteur au niveau national et dans les provinces, le Gouvernement a mis en place des mécanismes de concertation. Il s'agit du Conseil Consultatif National et des Conseils Consultatifs Provinciaux qui sont prévus par la Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole. Il est à noter aussi la création des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG), composés pour 1/3 des acteurs étatiques et pour 2/3 des acteurs non étatiques, principalement les Organisations Paysannes. Les CARG font partie intégrante de la réforme et de la politique de décentralisation du MINAGRIDER. Ils existent jusqu'au niveau des territoires dans la plupart des provinces et de plus en plus au niveau des Entités Territoriales Décentralisées

#### ➤ **Structuration de la profession agricole**

Comparativement à d'autres pays africains, le milieu rural est relativement peu structuré et son organisation demeure centrée sur des groupements et associations informelles. Dans le passé, le Gouvernement a cherché à promouvoir différentes formes associatives, notamment mutualistes et coopératives, mais l'absence d'une vision claire pour leur organisation et les moyens faibles mis à la disposition des services concernés, n'ont pas permis l'obtention de résultats significatifs.

Le mouvement associatif a cependant connu une expansion récente, à la suite des troubles sociopolitiques et aux guerres qui frappent le pays. Ceci s'explique en grande partie par la confiance que leur accordent les Bailleurs de Fonds ou les ONG internationales, qui les trouvent plus crédibles que les structures étatiques pour faire parvenir des appuis aux communautés de base, bénéficiaires de leurs interventions en milieu rural. Les différents groupements et associations interviennent dans des domaines assez variés : agriculture, transformation des produits, petit élevage, pêche, et commercialisation. Ces groupements sont structurés en faïtières ou plateformes de coordination au niveau provincial et central, afin de mieux défendre les intérêts de leurs membres et de leur assurer un meilleur service en matière d'approvisionnement en moyens de production, d'accès au marché et au financement et d'appui-conseil. Les faïtières les plus représentatives des producteurs agricoles congolais sont :

- La Confédération Paysanne du Congo - Principal Regroupement des Paysans (COPACO - PRP), dont la date de création remonte au 28 février 1998, regroupe actuellement 452 Organisations Paysannes à travers toute la RDC.
- La Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC) a vu le jour le 22 octobre 2011 et compte 15 508 Organisations Paysannes et 1 121 Unions réparties dans les 11 anciennes provinces de la RDC.
- L'Union Nationale des Agriculteurs du Congo (UNAGRICO). Les plateformes nationales sont membres des plateformes régionales d'Organisation Paysannes (PROPAC pour l'Afrique Centrale et EAFF pour l'Afrique de l'Est) et participent régulièrement aux grandes conférences internationales.

➤ **Les autres acteurs clés du secteur agricole : Secteur Privé**

La Fédération des Entreprises du Congo (FEC), constitue à la fois la Chambre de Commerce et d'Industrie et la principale organisation patronale de la RDC. Ancienne Association nationale des entreprises du Zaïre (ANEZA), créée en 1972 de la fusion de la Fédération des Associations provinciales des entreprises du Zaïre (FERZA), de la Fédération Nationale des Chambres de Commerce, de l'Industrie et d'Agriculture (FNCCIA) et de l'Association pour la Promotion et la Défense des Intérêts des Commerçants Congolais (APRODECO). Elle a été rebaptisée Fédération des entreprises du Congo en 1997 et représente actuellement plus de 1500 sociétés issues de tous les secteurs de l'économie congolaise.

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO) et la Fédération Nationale des Planteurs et Eleveurs du Congo (FENAPEC) regroupent en leur sein les principales PME œuvrant dans divers secteurs de l'économie nationale. Les PME agricoles ont une place prépondérante dans ces deux structures.

**Données sur les Supermarchés (uniquement dans la ville province de Kinshasa)**

La ville de Kinshasa compte 89 supermarchés et supérettes dans 15 communes sur les 24 qui la composent, d'après une enquête documentaire du Cabinet d'étude des marchés Target (octobre 2021). Plus de la moitié de ces espaces de grande distribution se concentrent dans les communes de la Gombe (38%) et de Ngaliema (16%).

Le supermarché Kin Marché est de loin l'enseigne la plus présente avec 21% de représentation (dans presque toutes les 24 communes) devant Galaxy (8%). Et le Supermarché Régal et l'Alimentation du Kivu sont sur un pied d'égalité en termes d'implantation (7%).

Les prix sont cependant assez chers, et marqués par une inflation assez forte; souvent les petites boutiques sont moins chères selon certaines ménagères interrogées<sup>9</sup>.

**Selon une étude du groupe des journalistes investigateurs Mkanisi<sup>10</sup> :** *au fil des ans, la grande distribution a changé de visage à Kinshasa. Sortant du chic commun de la Gombe, elle a investi de nouveaux quartiers, s'installant même dans des communes populaires. De nouveaux acteurs, notamment indiens, se sont imposés dans la filière, parfois au détriment des anciens. Ces changements traduisent une petite révolution dans les habitudes de consommation et d'achat. Quand on se promène dans la vaste et peuplée Kinshasa, avec plus ou moins 15 millions d'habitants, on constate la grande place prise par les supermarchés voire les hypermarchés. Vingt ans plus tôt, seule la Gombe comptait une petite poignée de supermarchés et de supérettes.*

*Puis, d'année en année, la grande distribution a multiplié ses enseignes et ouvert des magasins dans la plupart des communes, y compris celles populaires. En effet, si les Kinois continuent à aller au marché traditionnel, ils s'approvisionnent de plus en plus dans les supermarchés. « L'offre est différente, plus diversifiée, et l'on peut acheter plusieurs produits au même endroit. En outre, ce n'est pas aussi cher qu'on le croyait », souligne Paul, un habitant de Limeté. Cela démontre que la perception des prix des produits dans les supermarchés est différente d'une personne à une autre si l'on compare avec les résultats du focus group ci-haut. Autre évolution notable, la forte présence des étrangers dans ce secteur où toutefois les Congolais sont de plus en plus décidés à s'imposer.*

➤ **D'une communauté à l'autre**

*Au début des années 2000, quand la RDC commence à trouver un peu de stabilité après les turbulences de la décennie 1990, la Gombe s'étoffe en supermarchés. Une éclosion liée à la présence d'une classe moyenne kinoise et d'expatriés, qui disposent de bons revenus, notamment ceux de la Mission des Nations unies au Congo (Monuc) créée en 1999 et devenue Monusco en 2010.*

<sup>9</sup> Focus group réalisée par deux bénévoles de MBA avec quelques personnes des communes de Ngaliema et Kintambo en septembre 2021 (8 femmes présentes et deux hommes).

<sup>10</sup> <https://www.mkanisi.org/grande-distribution-a-kinshasa-la-guerre-des-enseignes/>

Les « vieilles » enseignes, nées à l'époque coloniale, ont alors modernisé leurs magasins, dans lesquels elles ont loué des espaces à d'autres entreprises (boulangeries, cafés, etc.) et se sont même implantées hors de la Gombe. L'un de ces vétérans était Hasson et Frères, un groupe fondé par une famille israélite originaire de Rhodes, qui s'est établie au Congo belge en 1936. L'entreprise comptait 17 points de vente à Kinshasa, dont 2 supermarchés, le plus connu étant celui de la Gombe. Hasson et Frères a innové, en novembre 2009, avec l'ouverture du Plaza Village (16è Rue à Limete), l'un des premiers grands centres commerciaux de Kinshasa. Aujourd'hui le supermarché Hasson et Frères n'existe plus. L'autre vétéran était Alimentation Express, enseigne d'une famille portugaise, installée de longue date en RDC.

D'autres étrangers, la plupart installés en RDC dans les années 1990, ont progressivement ouvert des magasins. Parmi eux figurent des Libanais et des Indiens, qui ont souvent commencé dans l'import-export et le commerce général. Créé en 1995, City Market (Sun Rise), situé dans le cœur commerçant de la Gombe, est l'affaire d'une famille libanaise, arrivée en RDC en 1986. Kin Mart a été également fondé par un Libanais. La chaîne de supermarchés Regal est une filiale de Gay Impex, créé en 1998 par l'indien Parmanand Daswani. Arrivé en RDC en 1993, ce dernier a d'abord opéré dans le commerce général. Il intervient aussi au Congo-Brazzaville sous l'enseigne Park'n Shop. D'autres Libanais et Indiens ont ouvert des supérettes, comme Alimentation Cristal, Munuprix ou Bam à la Gombe.

Les Congolais ne sont pas restés en marge du mouvement. Après Netty's, petite alimentation créée en 1992, dans la concession d'Utexafrica à Kintambo, la famille Ndombasi a ouvert, en 1997, un supermarché Carrefour, à la Gombe, devenu, en 2003, Peloustore. En 2008, elle implantait une supérette du même nom à Limete. Des Congolais de la diaspora ont emboîté le pas, en installant, dans des quartiers populaires, des supérettes, aux chiffres d'affaires plus limités et à la clientèle essentiellement locale. Les plus connues étaient la Casa à Lingwala, Food Market à Kintambo ou Kin Alimentaire à Limete.

#### ➤ Produits alimentaires et take-away

L'une des grandes innovations de cette période fut l'introduction dans ces supermarchés de rayons fruits et légumes frais, fromage, viande, poisson et charcuterie et de boulangeries-pâtisseries, à côté des rayons consacrés aux produits alimentaires transformés, aux produits d'entretien, de quincaillerie et cosmétiques. Lancés par Peloustore, les plats cuisinés à emporter ont également fait fureur au point que quasiment tous ses confrères ont adopté la formule. Ainsi est né le take away, une formule bien pratique pour les cadres travaillant dans le secteur public et privé, qui n'avaient pas les moyens d'aller manger le midi dans les restaurants huppés de la Gombe, ainsi que pour les célibataires ou les couples sans enfants et sans personnel de maison, qui n'avaient pas le temps de préparer des repas le soir en rentrant chez eux. La vaisselle, l'électroménager, la hifi, les meubles, la literie, les chaussures et les vêtements ont également fait leur entrée dans certains magasins.

Lancés par Peloustore, les plats cuisinés à emporter ont également fait fureur au point que quasiment tous ses confrères ont adopté la formule. Ainsi est né le take away.

#### ➤ Entrée en masse des Indiens

Les temples de la grande distribution vont se multiplier au cours des années 2010. Si les concepts lancés une décennie plus tôt (rayons alimentation, plats à emporter, espaces loués, etc.) restent grosso modo les mêmes, des changements vont toutefois apparaître avec l'implantation de nouvelles enseignes, l'apparition de centres commerciaux ou malls, l'extension des grandes surfaces dans la plupart des communes de la capitale et la présence renforcée des Indiens dans la filière.

En effet, les Indiens sont devenus les rois de la grande distribution à Kinshasa, concurrençant fortement les Libanais. Ils ont un atout : les supermarchés tenus par des Libanais ne vendent ni viande ni produits à base de porc et aucun alcool.

Ainsi l'enseigne Regal a agrandi et modernisé son supermarché boulevard du 30 juin et s'est implantée à Limete. S&K (initiales de Samay Karim), qui a débuté avec une petite supérette à la Gombe, compte aujourd'hui 6 magasins. La chaîne GG Market s'est établie en plein centre-ville, dans le centre commercial Kin Mazière, ancienne propriété de la famille Mobutu rachetée par des hommes d'affaires indiens et a ouvert un supermarché à Lemba.

#### ➤ Kin Marché, chaîne de supermarché du groupe Sajico, à la Gombe.

L'une des dernières nées est Kin Marché, du groupe Sajico fondé par Sajid Umedali Dhrolia, un homme d'affaires indien qui s'est implanté en RDC avec une société d'import et d'export et est actionnaire de Modern Construction. L'enseigne compte une quinzaine de magasins, dont un hypermarché situé avenue de la presse à la Gombe, et des supermarchés à Kintambo, Bandal, Ngaliema, Binza, Matonge, Masina et Limete. D'autres enseignes, créées par la communauté indienne, ont éclos ici et là comme Swiss Mart et OK Mart

Les Indiens sont devenus les rois de la grande distribution à Kinshasa, concurrençant fortement les Libanais. Ils ont un atout : les supermarchés tenus par des Libanais ne vendent ni viande ni produits à base de porc et aucun alcool.

Les Libanais contrôlent les enseignes Kin Mart, Saba Hypermarket et City Market (Sun Rise). S'ils ont perdu des points dans la grande distribution, ils ont visé l'implantation de centres commerciaux et de malls et dominent la fabrication du pain.

C'est parmi les Européens que les choses ont moins bien tourné. Hasson et Frères a fermé son supermarché à la Gombe, tout en maintenant Plaza Village, et Alimentation express a baissé définitivement ses rideaux.

➤ Mabele Coop, la contre offensive congolaise

Bien que certaines de leurs chaînes aient connu des déboires, les Congolais ont tenu le coup. Ainsi, s'ils ont fermé Peloustore à la Gombe, les Ndombasi comptent Moni-shop à Ma Campagne, Binza UPN et Limete. Au quartier GB, dans la commune de Kintambo, ShopRite, une chaîne de distribution sud-africaine à laquelle les Bemba ont confié en 2012 la gestion de leur centre commercial, est en pleine expansion. Food Market a ouvert des magasins dans plusieurs quartiers populaires.

Nouvelle avancée des Congolais dans le secteur de la distribution, avec Mabele Coop (Mabele signifie terre en langue lingala) dont le premier supermarché a vu le jour le 6 mars 2021. Le concept est original et novateur pour plusieurs raisons. Il vise à offrir des produits made in Congo (produits agricoles et maraîchers frais ou transformés) aux consommateurs et, ainsi, à soutenir et doper la production agricole et maraîchère locale. Sa structure juridique est une coopérative regroupant des producteurs et autres associés. Une manière de faire contrepoids aux enseignes étrangères, notamment indiennes, mais aussi aux marchés traditionnels, souvent peu salubres.

Le projet de Mabele Coop, dont l'initiateur et l'actuel président du conseil d'administration est le consultant Al Kitenge, remonte à plus d'une année. « Nous avons mis en place la coopérative Mabele, qui compte déjà 300 membres fondateurs, chacun devant verser 200 dollars pour obtenir ce statut. La structure de Mabele est une pyramide inversée », expliquait-il, il y a quelques mois. Le but est d'ouvrir à terme une cinquantaine de supermarchés dans la ville de Kinshasa, puis de s'étendre dans d'autres provinces.

## **B. Les Partenaires Techniques et Financiers**

Les partenaires financiers (bailleurs de fonds) financent directement les activités de développement agricole. Ils se répartissent à travers les coopérations bilatérales et les coopérations multilatérales. Les partenaires techniques sont les structures qui viennent en appui technique à la mise en œuvre des programmes. En RDC, dans le secteur agricole et du développement rural, les PTF s'organisent de plus en plus pour avoir des instances de coordination afin d'assurer un alignement harmonisé. A ce jour, une cartographie des interventions des PTF dans le secteur agricole a été produite. Cette base de données démontre l'importance du volume des investissements des PTF dans le développement agricole et rural.

Les PTF intervenant dans le secteur agricole et rural sont regroupés au sein du GIBADER (Groupe Inter Bailleur Agriculture et Développement Rural) dont la présidence tournante est assurée actuellement par le consortium PAM-FIDA-FAO.

### Partenaires techniques et financiers pour la banque alimentaire<sup>11</sup>

En RDC, il existe des partenaires techniques et financiers qui appuient également des programmes de sécurité alimentaire, à travers des distributions directes (nourriture ou argent liquide, des foires alimentaires) selon la crise qui affecte la vulnérabilité des personnes dans ce secteur de sécurité alimentaire. Ces partenaires collaborent avec le gouvernement pour soutenir principalement les ONG nationales et internationales dans le cadre de ces activités. Ainsi, à côté des activités de développement agricole mentionnées ci-haut, il existe également des activités d'urgence menées par des acteurs sous le lead d'un mécanisme de coordination géré par le PAM et La FAO.

Par contre, aucun des programmes ne fonctionne comme une banque alimentaire. L'initiative Mapendo banque alimentaire serait donc un programme pilote dans le pays.

---

<sup>11</sup> Analyse réalisée par le Conseil d'Administration de MBA

Ces acteurs qui financent et mettent en œuvre déjà des activités de distribution alimentaire, ainsi que les multiples restaurants, supermarchés ou organisations paysannes existantes ou encore quelques individus soutenant déjà Mapendo peuvent permettre de rendre viable la banque alimentaire. Toutefois, il existe des défis à relever.

### **C. Les opportunités et défis à relever**

#### Défis :

Au niveau interne : Actuellement la Banque alimentaire dispose d'un budget encore insuffisant pour lui permettre de répondre aux besoins en terme de personnel, logistique (transport et stockage). Il faudra donc que l'équipe de gestion s'organise à créer un cadre institutionnel suffisamment organisé en ressources humaines du point de vue technique et matérielle pour gagner la confiance des Bailleurs de Fonds ainsi que les acteurs de l'alimentation.

Au niveau externe : Il y a un gros travail de sensibilisation à faire, que ce soit au niveau des instances étatiques que des acteurs privés. Ce concept de Banque alimentaire ainsi que sa méthode de mise en œuvre en RDC n'est encore, quasiment, pas connu. Pour booster les partenariats, il faut que les partenaires que visent la banque alimentaire soient suffisamment informés et sensibilisés sur le bien-fondé de la banque alimentaire et sa vision de contribuer à lutter contre l'insécurité alimentaire. Jusque-là, les partenaires tels que les Supermarché par exemple, n'ont été contactés qu'à travers une enquête de sondage en 2020, à laquelle aucune d'elle n'avait répondu et des lettres officiels de demande de partenariat envoyés par la banque en 2021 qui n'ont également fait l'objet d'aucune réponse, positive ou négative. Il faudra donc renforcer la sensibilisation à travers les réseaux sociaux, les radios, télé, etc., rechercher des rendez-vous/entretien pour échanger avec les décideurs de ces structures.

Une sensibilisation régulière et continue demeure la clé pour réussir à décrocher des partenariats. Ces sensibilisations peuvent également pousser des individus à s'engager en tant que bénévoles.

#### Les opportunités et potentialités

Mapendo banque alimentaire a aujourd'hui une opportunité de se faire encadrer par Global Food Bank Network qui est une ONG internationale bien structurée, bien équipées, munie d'un personnel compétent, avec un réseau disséminé dans le monde, et qui se consacrent à l'encadrement des banques alimentaires. Cela pourra permettre MBA à renforcer ses capacités institutionnelles et organisationnelles et d'être plus crédibles auprès des donateurs du pays qui pourront ainsi être plus rassurés de travailler avec MBA. Cela pourra faciliter la mobiliser des financements conséquents pour lutter contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire dans le pays.

# ÉVALUATION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

---

En République démocratique du Congo, le fonctionnement des associations à but non lucratif et des organisations non gouvernementales est régi par la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique.

Après les guerres successives qu'a connues la République démocratique du Congo, il était nécessaire de mettre en place un arsenal juridique qui puisse non seulement garantir une sécurité à tous les acteurs sociaux mais aussi rassurer à la fois les bénéficiaires et les partenaires qui agissent dans le secteur. C'est pour cela que cette loi a été conçue avec comme but principal faciliter les actions des associations à but non lucratif et des organisations non gouvernementales évoluant dans les secteurs de la culture, du social, de l'éducation, etc. Ce cadre légal constitue un soubassement solide pour les objectifs de la banque alimentaire Mapendo et permet à cette dernière une réalisation sans complication de ses objectifs.

Outre la principale loi régissant les ASBL & ONG, en tant que Association à but non lucratif évoluant dans le domaine de l'alimentation, la Banque alimentaire doit de se conformer aux règlements relatifs aux questions d'hygiène et de santé publique en République démocratique du Congo. La Banque Alimentaire doit tenir un entrepôt aux normes et subir à intervalle connu des contrôles des services d'hygiène de la municipalité.

Son statut d'association à but non lucratif permet à Mapendo de recevoir, sans complications et difficultés des fonds et dons des diverses natures qui entrent dans le cadre de ses objectifs. Les donateurs sont dans l'obligation d'apporter leurs interventions dans les limites de la loi c'est à dire dans ce qui est licite.

Afin de faciliter la réception des dons, libéralité et leur travail, les associations à but non lucratif font une demande spécifique d'exonération à la taxe sur la valeur ajoutée sur ce qu'ils reçoivent ou achètent et qui entrent dans le champ d'exécution de leur mission. L'exonération des biens que Mapendo reçoit comme don a l'avantage de maximiser la quantité et le champ d'exploitation ou les bénéficiaires des actions de la banque alimentaire.

Les associations à but non lucratif évoluant dans les secteurs alimentaires sont considérées par les pouvoirs étatiques comme des partenaires qui les aident à atteindre le bien-être commun des populations. De ce fait, elles ne victimes d'aucune entrave de la part des pouvoirs étatiques. La loi sur le fonctionnement des associations à but non lucratif en RDC est un soutien considérable de l'état aux ASBL légalement constituées.

Il existe également deux codes dans lesquels dans lequel certaines activités de la banque alimentaire (relance agricole par exemple) peuvent s'intégrer

- Le Code des Investissements (Cfr. Loi n° 004/2002 du 21/02/2002) vise à favoriser les investissements qui développeront l'agriculture et l'agro-industrie par la mécanisation en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire afin de réduire les importations des produits de base et permettre à la fois l'accroissement des revenus dans les communes rurales, l'amélioration de l'approvisionnement des industries agro-alimentaires en matières premières et enfin, l'élargissement du marché intérieur des biens de consommation courante.
- Le Code Agricole (loi n°11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture), lui vise à :
  - Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et de l'espace agricole intégrant les aspects sociaux et environnementaux ;
  - Stimuler la production agricole par l'instauration d'un régime douanier et fiscal particulier dans le but d'atteindre, entre autres, l'autosuffisance alimentaire ;
  - Relancer les exportations des produits agricoles afin de générer des ressources importantes pour les investissements ;
  - Promouvoir l'industrie locale de transformation des produits agricoles ;
  - Attirer de nouvelles technologies d'énergie renouvelable ;

- Impliquer la province, l'entité territoriale décentralisée et l'exploitant agricole dans la promotion et la mise en œuvre du développement agricole.

## CONCLUSIONS (GO/ NO-GO)

---

Suivant les analyses détaillées aux différentes sections ci-dessus et des premières activités déjà menées, l'équipe dirigeante de Mapendo décide de poursuivre l'initiative de Mapendo Banque Alimentaire (MBA). Les textes réglementaires ainsi que l'environnement rendent favorable la mise en place de la banque.

Ce rapport fera partie du plan d'affaires qui définira la conception administrative, opérationnelle et programmatique de la banque alimentaire. Il fera également partie du plan de capitalisation qui définira les stratégies et les outils nécessaires à l'acquisition réussie des ressources financières et en nature nécessaires au lancement des opérations.